

ADMISSION

➤ 1. Admission en 1^{ère} année du Programme Grande Ecole

Rentrée en octobre - Sessions 1 à 6

Série du Baccalauréat préparé obtenu

Mention (si bac déjà obtenu)

Nom du lycée

Adresse du lycée

Ville

Rentrée en janvier (Réorientation d'étudiants inscrits en 1^{ère} année de Licence 1, BTS, DUT, Prépas...)

Etudes en cours (précisez la spécialisation)

Etablissement

Ville

Série du baccalauréat obtenu Année d'obtention

Etablissement

Ville

➤ 2. Admission en 2^{ème} année du Programme Grande Ecole

Après une 1^{ère} année d'études (Licence 1, 1^{ère} année de BTS, DUT, Prépas...)

L'admission en 2^{ème} année du programme Programme Grande Ecole nécessite que vous ayez suivi une année complète de formation post-bac (sans nécessairement avoir validé cette année : dans ce cas, l'acceptation de votre dossier sera soumis à la décision souveraine du Jury d'admission).

Etudes en cours (précisez la spécialisation)

Etablissement

Ville

Série du baccalauréat obtenu

Option

Année d'obtention

Etablissement

Ville

Langues étrangères étudiées

Anglais Niveau scolaire bon niveau courant

LV2 (précisez :) Niveau scolaire bon niveau courant

Si autre langue (précisez :) Niveau scolaire bon niveau courant

Notes de l'épreuve anticipée de français

Ecrit : Oral :

Pièces à joindre

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

1. Le **présent dossier** dûment rempli et signé (photo collée ou agrafée),
2. Une photocopie d'une **pièce d'identité en cours de validité**,
3. Une photocopie du **Baccalauréat** (si déjà obtenu),
4. Vos bulletins de **notes** de première et de Terminale,
4. La photocopie des **notes** obtenues au bac et durant l'année après le bac (le cas échéant),
5. Un **certificat de scolarité** du dernier établissement fréquenté,
6. Une **lettre de motivation** manuscrite sur une page,
7. Un **curriculum vitae** (sur une page) avec une **photo** collée en haut à droite,
8. Les **frais de candidature**, à régler par chèque, à l'ordre de **SAS KLM/ESM-A** (joindre également une photocopie de ce chèque).

Frais de dossier

50 € pour une candidature

35 € par candidat pour un envoi groupé de 3 candidatures minimum

25 € pour un candidat boursier, joindre l'attestation d'attribution définitive 2011-2012

Cette somme restera acquise en cas de désistement.

Mme, Mlle, M. certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier et dans tous les documents joints et reconnaît que la somme correspondant aux frais de candidature restera acquise en cas de désistement quels que soit le motif et la date de ce dernier.

A le

Signature du candidat :



Pour tout renseignement, contacter le département concours :

Tél. : 01 64 62 62 46 • Fax : 01 64 62 63 65

Site Internet : <http://www.esm-a.eu> • E-Mail : concours@esm-a.com

Dossier à retourner à (*selon votre choix*) :
(avec les pièces à joindre)

ESM-A

DIRECTION DES ADMISSIONS

54-56 rue de la Maison rouge - Lognes

77437 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Etablissement privé d'enseignement supérieur technique fondé en 1987



Programme Grande École - Cycle initial

1. DATES DE SESSION DE CONCOURS 2012

Les candidats choisissent une session parmi les six proposées ci-dessous. Le changement de session peut être accepté de manière exceptionnelle s'il est justifié. Il doit faire l'objet d'une demande écrite.

Numéro de session	Epreuves écrites et orales	Dossier de candidature à retourner avant le <i>(cachet de la poste faisant foi)</i>
Session 1	Semaine du 12 au 16 mars 2012	Jeudi 1 ^{er} mars 2012
Session 2	Semaine du 2 au 6 avril 2012	Jeudi 22 mars 2012
Session 3	Semaine du 2 au 4 mai 2012	Jeudi 19 avril 2012
Session 4	Semaine du 29 mai au 1 ^{er} juin 2012	Lundi 14 mai 2012
Session 5	Semaine du 18 au 22 juin 2012	Jeudi 7 juin 2012
Session 6	Semaine du 17 au 21 septembre 2012	Lundi 10 septembre 2012
Rentrée de janvier 2013	Semaine du 10 au 14 décembre 2012	Jeudi 29 novembre 2012

Résultats

Les résultats seront communiqués
environ 1 semaine après la date d'entretien

L'inscription à l'ESM-A doit être effectuée dans les 15 jours suivant la réception des résultats d'admission.

2. DATES DE RENTRÉE ET DE DÉBUT DES COURS

Calendrier liminaire 2012/2013

Journée de rentrée :

- Le lundi 1^{er} octobre 2012

Début des cours :

- Le mardi 2 octobre 2012
(3^{ème} année, 4^{ème} année et 5^{ème} année)

3. FRAIS 2012

I. Frais de candidature

Les frais de candidature permettent de financer une partie de l'organisation des admissions. En cas de désistement, ils ne sont pas remboursables.

Montant des frais de candidature

50 € pour une candidature en 1^{ère} ou 2^{ème} année (**25 €** pour les boursiers sur justificatif)

35 € pour une candidature groupée (3 candidats différents)

3. FRAIS 2012 (suite)

II. Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'école permettent de valider de manière définitive votre intégration à l'ESM-A et de réserver votre place. Ces frais ne sont remboursables qu'en cas de non obtention du baccalauréat nécessaire à l'intégration au sein de l'ESM-A.

- | | |
|---|-------|
| • Droits d'inscription annuels 1 ^{ère} année : | 470 € |
| • Droits d'inscription annuels 2 ^{ème} année : | 470 € |

A prévoir également :

- | | |
|--|-------|
| • Cotisation annuelle du Bureau des Elèves (BDE) : | 32 € |
| • Cotisation Sécurité sociale étudiante obligatoire (tarif en vigueur en 2011) : | 203 € |

Tous les frais et cotisations sont indissociables. A défaut de l'ensemble des règlements, l'étudiant n'est pas considéré comme inscrit.

Report ou remboursement

Pour les étudiants qui n'obtiendraient pas leur baccalauréat après s'être inscrit à l'ESM-A, deux choix leur seront proposés : afin de repasser son diplôme, l'étudiant pourra, soit reporter son inscription à l'année suivante et réserver ainsi sa place, soit demander le remboursement de ses frais d'inscription (les droits d'inscription et la cotisation BDE seront alors intégralement remboursés).

III. Frais de scolarité

- | | |
|--|---------|
| • Frais de scolarité annuels pour les étudiants qui intègrent en 1 ^{ère} année : | 3 300 € |
| • Frais de scolarité annuels pour les étudiants qui intègrent en admission parallèle en 2 ^{ème} année : | 3 300 € |

IV. Bourse

Pour les étudiants boursiers de l'éducation nationale de l'année 2011-2012, une bourse de la moitié des droits (frais de candidature, frais d'inscription et cotisation BDE) est prévue par l'ESM-A.

Ainsi, pour les boursiers, les frais de candidature sont ramenés à 25 € en 1^{ère} et 2^{ème} année.

Les frais d'inscription sont ramenés à 235 € en 1^{ère} et 2^{ème} année (au lieu de 470 €). Enfin, la cotisation BDE est ramenée à 16 € (au lieu de 32 €).

V. Avance sur l'honneur

Pour les étudiants ayant des difficultés financières, hors paiement des frais de scolarité, une procédure d'avance sur l'honneur peut être déclenchée. L'avance peut être accordée en fonction de différents critères, notamment des résultats scolaires encourageants.



École Supérieure de Management en Alternance : 54-56, rue de la Maison Rouge - Lognes • 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Tél. : 01 64 62 63 64 • Fax : 01 64 62 63 65 • E-mail : esm-a@esm-a.com • Site internet : esm-a.eu

Etablissement privé d'enseignement supérieur technique fondé en 1987